

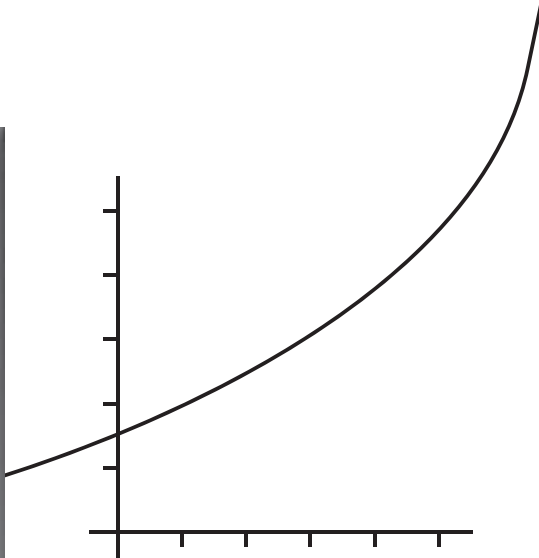


Bulex®

Toujours à vos côtés

Notice d'emploi

Thema Condens FAS 80



BEfr

Sommaire

Sommaire

1	Sécurité.....	3	6	Entretien et maintenance	14
1.1	Mises en garde relatives aux opérations	3	6.1	Conclusion d'un contrat de maintenance	14
1.2	Consignes générales de sécurité	3	6.2	Entretien du produit	14
1.3	Utilisation conforme	6	6.3	Contrôle de la conduite d'écoulement des condensats et de l'entonnoir d'évacuation	14
1.4	Marquage CE.....	7	7	Mise hors service.....	14
2	Remarques relatives à la documentation	8	7.1	Mise hors service définitive de l'appareil	14
2.1	Respect des documents complémentaires applicables	8	8	Recyclage et mise au rebut	14
2.2	Conservation des documents	8	8.1	Recyclage et mise au rebut	14
2.3	Validité de la notice.....	8	9	Garantie	15
3	Description de l'appareil	8	10	Service après-vente.....	16
3.1	Structure de l'appareil.....	8	Annexe	17	
3.2	Vue d'ensemble des éléments de commande	9	A	Identification et élimination des dérangements	17
3.3	Système d'information et d'analyse numérique (DIA)	10	B	Traitement de l'eau en fonction de la dureté et du volume de l'installation	19
4	Fonctionnement.....	10			
4.1	Choix de l'emplacement	10			
4.2	Mise en service du produit.....	10			
4.3	Réglage de la température de départ du chauffage.....	12			
4.4	Réglage de la température d'eau chaude	12			
4.5	Sélection du mode de fonctionnement	12			
4.6	Mise hors service provisoire de l'appareil	13			
4.7	Protection de l'installation de chauffage contre le gel	13			
5	Dépannage	13			
5.1	Visualisation des messages d'erreur.....	13			
5.2	Identification et résolution des défauts	14			

1 Sécurité

1.1 Mises en garde relatives aux opérations

Classification des mises en garde liées aux manipulations

Les mises en garde relatives aux manipulations sont graduées à l'aide de symboles associés à des mots-indicateurs, qui signalent le niveau de gravité du risque encouru.

Symboles d'avertissement et mots-indicateurs



Danger !

Danger de mort immédiat ou risque de blessures graves



Danger !

Danger de mort par électrocution



Avertissement !

Risque de blessures légères



Attention !

Risque de dommages matériels ou de menaces pour l'environnement

1.2 Consignes générales de sécurité

1.2.1 Installation par un installateur spécialisé

Seul un installateur spécialisé est habilité à procéder à l'installation, l'inspection, la mainte-

nance et la réparation de l'appareil.

1.2.2 Danger en cas d'erreur de manipulation

Toute erreur de manipulation présente un danger pour vous-même, pour des tiers et peut aussi provoquer des dommages matériels.

- ▶ Lisez soigneusement la présente notice et l'ensemble des documents complémentaires applicables, et tout particulièrement le chapitre « Sécurité » et les avertissements.

1.2.3 Danger de mort en cas de fuite de gaz

En cas d'odeur de gaz dans les bâtiments :

- ▶ Évitez les pièces où règne une odeur de gaz.
- ▶ Si possible, ouvrez les portes et les fenêtres en grand pour créer des courants d'air.
- ▶ Évitez les flammes nues (par ex. briquet ou allumettes).
- ▶ Ne fumez pas.
- ▶ N'utilisez surtout pas d'interrupteur électrique, fiche de secteur, sonnette, téléphone ou autre interphone dans le bâtiment.
- ▶ Fermez le dispositif d'arrêt du compteur à gaz ou le dispositif de coupure principal.

1 Sécurité

- ▶ Si possible, fermez le robinet d'arrêt du gaz du produit.
- ▶ Prévenez les habitants en les appelant ou en frappant à leur porte.
- ▶ Quittez immédiatement le bâtiment et veillez à ce que personne n'y pénètre.
- ▶ Prévenez la police et les pompiers dès que vous avez quitté le bâtiment.
- ▶ Prévenez le service d'urgence du fournisseur de gaz avec un téléphone situé hors du bâtiment.

1.2.4 Danger de mort en cas d'obturation ou de fuite des conduites des gaz d'échappement

En cas d'erreur d'installation, de dommages, de manipulation ou de local de montage inadapté, il peut y avoir une fuite de gaz d'échappement, avec les risques d'intoxication que cela suppose.

- ▶ Il est interdit d'apporter des modifications à l'installation des gaz d'échappement dans son ensemble.

En cas d'odeur de gaz d'échappement dans les bâtiments :

- ▶ Ouvrez les portes et les fenêtres en grand pour créer des courants d'air.

- ▶ Éteignez l'appareil.
- ▶ Contactez votre société d'installation spécialisée.

1.2.5 Danger de mort dû aux substances explosives et inflammables

- ▶ N'entreposez et n'utilisez pas de substances explosives ou inflammables (par ex. essence, papier, peinture) dans la pièce d'installation du produit.

1.2.6 Danger de mort en cas d'omission de dispositif de sécurité

Tout dispositif de sécurité manquant (par ex. soupape de sécurité, vase d'expansion) peut entraîner des brûlures mortelles ou d'autres blessures graves, notamment en cas d'explosion.

- ▶ Demandez à l'installateur spécialisé de vous montrer l'emplacement et le fonctionnement des dispositifs de sécurité.

1.2.7 Risques de brûlures avec l'eau chaude sanitaire

Les points de puisage de l'eau chaude présentent un risque d'ébouillantage si la température de l'eau est supérieure à 60 °C. Les enfants en bas âge et les personnes âgées peuvent

également encourir un péril, même avec des températures plus faibles.

- ▶ Sélectionnez la température de sorte qu'elle ne présente de danger pour personne.

1.2.8 Danger de mort en cas de modifications apportées au produit ou dans l'environnement du produit

- ▶ Ne retirez, ne shuntez et ne bloquez en aucun cas les dispositifs de sécurité.
- ▶ Ne manipulez aucun dispositif de sécurité.
- ▶ Ne détériorez pas et ne retirez jamais les composants scellés de l'appareil. Seuls les professionnels qualifiés autorisés et le service client sont autorisés à intervenir au niveau des composants scellés.
- ▶ N'effectuez aucune modification :
 - au niveau de l'appareil
 - au niveau des conduites d'arrivée de gaz, d'air, d'eau et des câbles électriques
 - au niveau de l'installation d'évacuation des gaz de combustion

- au niveau du système d'évacuation des condensats
- au niveau de la soupape de sécurité
- au niveau des conduites d'évacuation
- au niveau des éléments de construction ayant une incidence sur la sécurité de fonctionnement du produit

1.2.9 Risque de dommages matériels sous l'effet du gel

- ▶ Assurez-vous que l'installation de chauffage reste en service dans tous les cas lorsqu'il gèle, mais aussi que toutes les pièces sont suffisamment chauffées.
- ▶ Si vous ne pouvez pas faire en sorte que l'installation de chauffage reste en service, faites-la vidanger par un installateur spécialisé.

1.2.10 Risques de corrosion en cas d'air de combustion ou d'air ambiant inadapté

Les aérosols, les solvants, les détergents chlorés, les peintures, les colles, les produits ammoniacés, les poussières et autres risquent de provoquer un phénomène de corrosion au

1 Sécurité

niveau du produit et du conduit du système ventouse.

- ▶ Faites en sorte que l'air de combustion soit exempt de fluor, de chlore, de soufre, de poussières etc.
- ▶ Veillez à ce qu'il n'y ait pas de substances chimiques entreposées dans la pièce d'installation.

1.2.11 Risques de blessures et de dommages matériels en cas de maintenance ou de réparation négligée ou non conforme

- ▶ Ne tentez jamais d'effectuer vous-même des travaux de maintenance ou de réparation de votre produit.
- ▶ Veuillez immédiatement contacter un installateur spécialisé afin qu'il procède au dépannage.
- ▶ Conformez-vous aux intervalles de maintenance prescrits.

1.3 Utilisation conforme

Une utilisation incorrecte ou non conforme peut présenter un danger pour la vie et la santé de l'utilisateur ou d'un tiers, mais aussi endommager l'appareil et d'autres biens matériels.

Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans ainsi que des personnes qui ne sont pas en pleine possession de leurs capacités physiques, sensorielles ou mentales, ou encore qui manquent d'expérience ou de connaissances, à condition qu'elles aient été formées pour utiliser l'appareil en toute sécurité, qu'elles comprennent les risques encourus ou qu'elles soient correctement encadrées. Les enfants ne doivent pas jouer avec cet appareil. Le nettoyage et l'entretien courant de l'appareil ne doivent surtout pas être effectués par des enfants sans surveillance.

Cet appareil est un générateur de chaleur (chaudière) spécialement conçu pour les installations de chauffage central à eau chaude fonctionnant en circuit fermé et la production d'eau chaude.

L'utilisation conforme de l'appareil suppose :

- le respect des notices d'utilisation fournies avec le produit ainsi que les autres composants de l'installation
- le respect de toutes les conditions d'inspection et de main-

tenance qui figurent dans les notices.

L'utilisation de l'appareil dans des véhicules, par exemple mobil-home ou caravane, est considérée comme non conforme. Ne sont pas considérées comme des véhicules les unités installées à demeure (installation fixe dans un endroit donné).

Toute utilisation autre que celle décrite dans la présente notice ou au-delà du cadre stipulé dans la notice sera considérée comme non conforme. Toute utilisation directement commerciale et industrielle sera également considérée comme non conforme.

Attention !

Toute utilisation abusive est interdite.

1.4 Marquage CE



Le marquage CE atteste que les appareils sont conformes aux exigences élémentaires des directives applicables, conformément à la plaque signalétique.

La déclaration de conformité est disponible chez le fabricant.

2 Remarques relatives à la documentation

2 Remarques relatives à la documentation

2.1 Respect des documents complémentaires applicables

- Conformez-vous impérativement à toutes les notices d'utilisation qui accompagnent les composants de l'installation.

2.2 Conservation des documents

- Conservez soigneusement cette notice ainsi que tous les autres documents complémentaires applicables pour pouvoir vous y référer ultérieurement.

2.3 Validité de la notice

Cette notice s'applique exclusivement aux appareils de chauffage suivants (désignés par la mention « appareil ») :

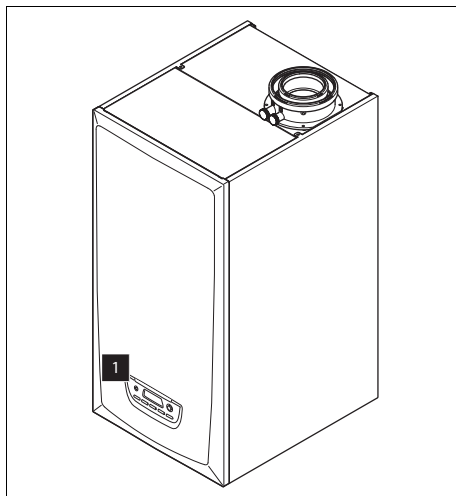
Types et références d'articles Thema CONDENS

FAS 80	0010010817
--------	------------

La référence d'article de l'appareil figure dans le numéro de série.

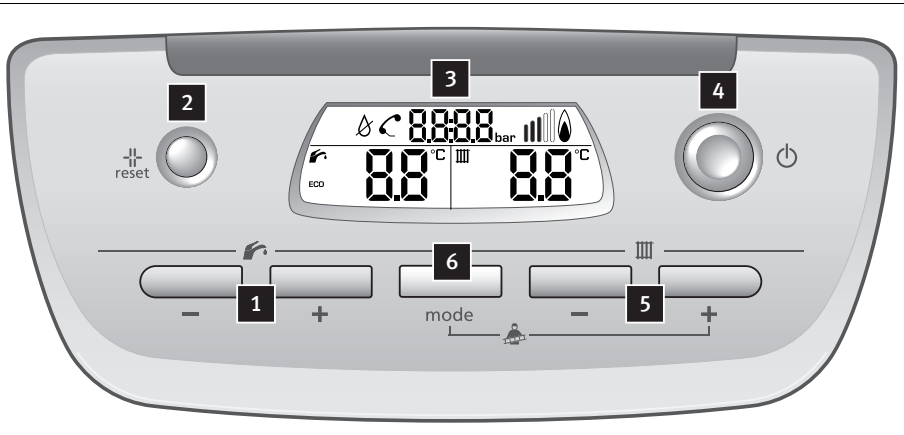
3 Description de l'appareil

3.1 Structure de l'appareil



1 Eléments de commande

3.2 Vue d'ensemble des éléments de commande

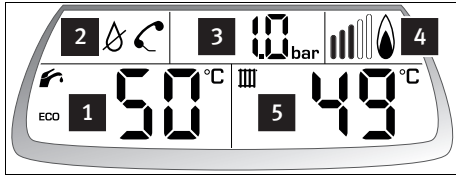


- | | | | |
|---|--|---|--|
| 1 | Touche de température d'eau chaude
☐ (↶) et ☐ (↷) | 5 | Touche de température de départ de chauffage
☐ (▤) et ☐ (▥) |
| 2 | Touche de réinitialisation | 6 | Touche de mode de fonctionnement
mode |
| 3 | Écran | | |
| 4 | Touche Marche/arrêt | | |

4 Fonctionnement

3.3 Système d'information et d'analyse numérique (DIA)

Cet appareil est équipé d'un système d'information et d'analyse numérique (système DIA). Ce système indique l'état de service de l'appareil et aide à remédier aux anomalies de fonctionnement.



- 1 Température d'eau chaude
- 2 Symboles de défaut
- 3 Pression de l'installation/message d'erreur
- 4 Icône de fonctionnement du brûleur
- 5 Température de départ de chauffage

3.3.1 Symboles affichés

Symbole	Signification	Explication
	Fonctionnement du brûleur	Brûleur en marche
	Mode chauffage actif	
	Production d'eau chaude active	
	Défaut dans l'appareil	Message d'erreur F0xx
	Manque d'eau dans l'installation	
	Température d'eau chaude 50 °C	Température de service normale pour l'eau chaude

4 Fonctionnement

4.1 Choix de l'emplacement

4.1.1 Protection de type armoire

La conception de la protection de type armoire de l'appareil est soumise à des prescriptions particulières.

Si vous souhaitez monter une protection de type armoire pour votre appareil, adressez-vous à une société d'installation agréée. Ne procédez en aucun cas vous-même à l'habillage de votre appareil.

4.2 Mise en service du produit

Conditions: L'habillage du produit est fermé.

- Mettez l'appareil en fonctionnement.

Conditions: L'habillage du produit n'est pas fermé.

- Ne mettez pas l'appareil en fonctionnement.

4.2.1 Ouverture des dispositifs d'arrêt

1. L'installateur spécialisé qui a procédé à l'installation du produit peut vous montrer l'emplacement et le fonctionnement des dispositifs d'arrêt.
2. Ouvrez le robinet d'arrêt du gaz à fond.
3. Assurez-vous que les robinets de maintenance pour le départ et le retour de l'installation de chauffage sont bien ouverts le cas échéant.

4.2.2 Mise en marche de l'appareil

- Appuyez sur la touche Marche/arrêt.
 - ◁ L'écran s'allume une fois que l'appareil est sous tension. L'appareil est opérationnel au bout de quelques secondes.

4.2.3 Contrôle de la pression de remplissage de l'installation de chauffage

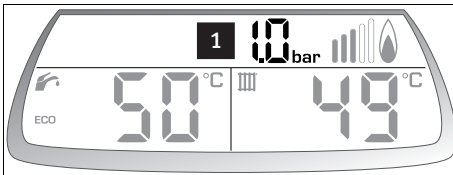


Remarque

Pour que l'installation ne puisse pas fonctionner avec une quantité d'eau trop faible et par conséquent éviter les éventuels dommages que cela peut entraîner, l'appareil est équipé d'un capteur de pression et d'un indicateur numérique de la pression.

Pour que l'installation de chauffage puisse fonctionner correctement, la pression de remplissage à froid doit être supérieure d'au moins 0,1 MPa (1,0 bar) à la pression de remplissage requise en fonction de la hauteur du bâtiment. Pour un bâtiment de 10 m de haut, par exemple, la pression de remplissage minimale est de 0,2 MPa (2,0 bar).

Demandez conseil à votre installateur spécialisé.



1 Pression de remplissage actuelle

1. Vérifiez une fois par mois que la pression d'eau du circuit de chauffage qui s'affiche à l'écran est bien comprise entre 0,1 et 0,45 MPa (1,0 et 4,5 bar).
2. Si la pression de remplissage est trop basse, ajoutez de l'eau.
3. En cas de chute de pression fréquente, essayez de déterminer l'origine des fuites d'eau de chauffage et d'y remédier. Contactez pour cela votre installateur spécialisé.

4.2.4 Remplissage de l'installation de chauffage



Attention !

Risques de dommages si l'eau de chauffage est très calcaire, corrosive ou qu'elle contient des produits chimiques !

Une eau de chauffage inadaptée risque d'endommager les joints et les membranes, de boucher les composants hydrauliques, aussi bien dans l'appareil que dans l'installation de chauffage, ou encore de provoquer des bruits. L'eau de chauffage doit être conforme aux seuils déterminés par le volume de l'installation. Reportez-vous au schéma en annexe. Un traitement de l'eau de chauffage peut être nécessaire. Le traitement doit être conforme à la réglementation nationale en la matière.

- ▶ Vous devez systématiquement utiliser une eau de chauffage adaptée pour l'installation de chauffage.
- ▶ Demandez conseil à votre installateur spécialisé.



Remarque

L'installateur spécialisé se charge du remplissage initial, des éventuels appoints ainsi que du suivi de la qualité de l'eau dans le livret de l'installation.

1. Demandez à un installateur spécialisé où se trouve le robinet de remplissage.
2. Raccordez le robinet de remplissage à la source d'alimentation en eau de chauffage (robinet d'eau froide dans la mesure du possible), comme vous l'a indiqué l'installateur spécialisé.

4 Fonctionnement

3. Ouvrez tous les robinets des radiateurs (robinets thermostatiques) de l'installation de chauffage.
4. Ouvrez le robinet d'eau froide.
5. Ouvrez lentement le robinet de remplissage.
6. Remplissez l'installation d'eau jusqu'à ce que la pression de remplissage requise soit atteinte.
7. Fermez le robinet d'eau froide.
8. Purgez tous les radiateurs.
9. Ensuite, contrôlez la pression de remplissage indiquée à l'écran.
10. Ajoutez de l'eau si nécessaire.
11. Fermez le robinet de remplissage.

4.3 Réglage de la température de départ du chauffage

4.3.1 Réglage de la température de départ du chauffage (sans régulateur)



Remarque

Si l'appareil n'est pas raccordé à un régulateur externe, procédez comme suit pour régler la température de départ de chauffage.

Il est possible que l'installateur spécialisé ait plafonné la température maximale que vous pouvez régler.

- Modifiez la température de départ de chauffage avec (III) ou (III).

4.3.2 Réglage de la température de départ de chauffage (avec régulateur)

- Si l'appareil est équipé d'un régulateur barométrique à sonde extérieure ou d'un régulateur de température ambiante, réglez la température de départ de chauffage au maximum au niveau de l'appareil.

- ◁ La température de départ de chauffage effective est modulée automatiquement par le régulateur.

4.4 Réglage de la température d'eau chaude

Conditions: Ballon d'eau chaude sanitaire avec thermostat

- Réglez la température de l'eau chaude au niveau du ballon d'eau chaude sanitaire.



Remarque

Si vous appuyez sur () ou () , l'écran affiche .

Conditions: Ballon d'eau chaude sanitaire avec sonde de température

- Modifiez la température de l'eau chaude avec () ou () .

4.5 Sélection du mode de fonctionnement



Remarque

Chaque fois que l'appareil est mis sous tension/s'allume, il reprend le mode de fonctionnement activé précédemment.

- Appuyez sur autant de fois que nécessaire pour que l'écran affiche le mode de fonctionnement souhaité.

Symbole	Mode de fonctionnement
	Chauffage + eau chaude sanitaire
	Chauffage uniquement
	Eau chaude sanitaire uniquement
-	Vacances/protection contre le gel

4.6 Mise hors service provisoire de l'appareil



Attention !

Risques de dommages matériels sous l'effet du gel !

Les dispositifs de protection antigel et de surveillance ne fonctionnent que si l'appareil est raccordé au secteur, qu'il est bien allumé (touche Marche/arrêt) et que le robinet d'arrêt du gaz est ouvert.

- ▶ Une mise hors service provisoire de l'appareil ne peut être effectuée qu'en l'absence de risque de gel.

- ▶ Pour éteindre l'appareil, appuyez sur la touche Marche/arrêt.
 - ◁ Lorsque l'appareil s'arrête, l'écran s'éteint.

En cas de mise hors service prolongée (par ex. vacances), vous devez également fermer le robinet d'arrêt du gaz.

4.7 Protection de l'installation de chauffage contre le gel

4.7.1 Fonction de protection antigel



Attention !

Risques de dommages matériels sous l'effet du gel !

La fonction de protection antigel ne peut pas garantir une circulation dans toute l'installation de chauffage. Certaines parties de l'installation de chauffage peuvent donc être exposées au gel et subir des dommages.

- ▶ En cas d'absence par temps froid, veillez à ce que l'installation de chauffage reste en service et que les pièces

soient suffisamment chauffées.



Remarque

Pour que les dispositifs de protection antigel restent activés en présence d'un régulateur, il faut mettre en marche et arrêter l'appareil par le biais du régulateur.

Si la température de départ du chauffage descend en deçà de 5 °C alors que la touche Marche/arrêt est en position Marche, l'appareil se déclenche et chauffe l'eau qui circule, aussi bien au niveau du chauffage que de la production d'eau chaude (le cas échéant) jusqu'à ce qu'elle atteigne une température de 30 °C environ.

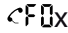
4.7.2 Vidange de l'installation de chauffage

En cas d'arrêt particulièrement prolongé, il est possible de protéger l'installation de chauffage et l'appareil du gel en les vidangeant intégralement.

- ▶ Pour cela, adressez-vous à un installateur spécialisé.

5 Dépannage

5.1 Visualisation des messages d'erreur

- ▶ Si l'appareil affiche un message d'erreur , adressez-vous à un installateur spécialisé.

6 Entretien et maintenance

5.2 Identification et résolution des défauts

- ▶ En cas de problème de fonctionnement de l'appareil, vous pouvez contrôler vous-même certains points à l'aide du tableau en annexe.
Identification et élimination des dérangements (→ page 17)
- ▶ Si l'appareil ne fonctionne pas correctement alors que vous avez contrôlé les points indiqués dans le tableau, contactez un installateur spécialisé pour remédier au problème.

6 Entretien et maintenance

6.1 Conclusion d'un contrat de maintenance

Seules une inspection annuelle et une maintenance bisannuelle, réalisées dans les règles de l'art par un installateur spécialisé, permettent de garantir la disponibilité et la sécurité, la fiabilité et la longévité de l'appareil.

Une maintenance régulière garantit un rendement optimal et un fonctionnement économique de l'appareil.

Nous vous recommandons de conclure un contrat d'entretien et de maintenance.

6.2 Entretien du produit



Attention !

Risques de dommages matériels sous l'effet de détergents inadaptés !

- ▶ N'utilisez pas d'aérosol, de produit abrasif, de produit vaisselle, de détergent solvanté ou chloré.
-
- ▶ Nettoyez l'habillage avec un chiffon humecté d'eau savonneuse.

6.3 Contrôle de la conduite d'écoulement des condensats et de l'entonnoir d'évacuation

La conduite d'écoulement des condensats et l'entonnoir d'évacuation doivent toujours être transparents.

- ▶ Inspectez régulièrement la conduite d'écoulement des condensats et l'entonnoir d'évacuation à la recherche d'éventuels défauts, et plus particulièrement de bouchons.

Il ne doit pas y avoir de corps étrangers visibles ou perceptibles au toucher dans la conduite d'écoulement des condensats et l'entonnoir d'évacuation.

- ▶ Faites intervenir un installateur spécialisé si vous constatez des défauts.

7 Mise hors service

7.1 Mise hors service définitive de l'appareil

- ▶ Confiez la mise hors service définitive de l'appareil à un installateur spécialisé.

8 Recyclage et mise au rebut

8.1 Recyclage et mise au rebut

- ▶ Confiez la mise au rebut de l'emballage à l'installateur spécialisé qui a installé le produit.



Si le produit ou les piles qu'il contient portent ce symbole, cela signifie qu'ils contiennent des substances nocives ou polluantes.

- ▶ Dans ce cas, ne jetez pas le produit ou les piles qu'il contient avec les ordures ménagères.
- ▶ Au contraire, remettez le produit et, éventuellement, les piles à un point de

collecte pour les piles et les appareils électriques ou électroniques usagés.

9 Garantie

Merci d'avoir choisi Bulex, la marque de la chaudière murale au gaz.

Bulex garantit cet appareil contre tous vices de fabrication ou de matière pendant une durée de DEUX ans à compter de l'installation.

Cet appareil a été fabriqué et contrôlé avec le plus grand soin. Il est prêt à fonctionner (les réglages ont été faits en usine).

Son installation doit être nécessairement réalisée par un professionnel agréé, conformément à la notice d'installation qui y est jointe, suivant les règles de l'art et dans le respect des normes officielles et règlements en vigueur.

La garantie couvre la réparation et/ou le remplacement de pièces reconnues défectueuses par Bulex, ainsi que la main-d'œuvre nécessaire pour y procéder. Elle ne profite qu'à l'utilisateur, pour autant que celui-ci emploie l'appareil en bon père de famille suivant les conditions normales prévues dans le mode d'emploi. Sauf convention particulière dûment prouvée par écrit, seul notre service après vente Bulex Services est habilité à assurer le service de la garantie et seulement sur le territoire de la Belgique.

A défaut, les prestations de tiers ne sont en aucun cas prises en charge par Bulex.

La garantie se limite aux seules prestations prévues. Toute autre demande, de quelque nature que ce soit (exemple : dommages-intérêts pour frais ou préjudices quelconques occasionnés à l'acheteur ou à un tiers quelconque, etc.) en est expressément exclue.

La validité de la garantie est subordonnée aux conditions suivantes:

- cette notice et son étiquette code barres doivent être présentées avec l'appareil qu'elles couvrent; leur perte entraîne celle de la garantie.
- le bon de garantie doit être complètement rempli, signé, cacheté et daté par l'installateur agréé.
- il doit être renvoyé, dans la quinzaine de l'installation à Bulex. A défaut, la garantie prend cours à la date de fabrication de l'appareil, et non à sa date d'installation.
- le numéro de fabrication de l'appareil ne doit être ni altéré ni modifié,
- l'appareil ne doit avoir subi aucune modification ou adaptation, hormis celles éventuellement exécutées par du personnel agréé par Bulex, avec des pièces d'origine Bulex, en conformité avec les normes d'agrément de l'appareil en Belgique,
- l'appareil ne peut être, ni placé dans un environnement corrosif (produits chimiques, salon de coiffure, teintures, etc.), ni alimenté par une eau agressive (adjonction de phosphates, silicates, dureté inférieure à 6°F).

Une intervention sous garantie n'entraîne aucun allongement de la période de garantie. La garantie ne joue pas lorsque le mauvais fonctionnement de l'appareil est provoqué par :

- une installation non conforme,
- une cause étrangère à l'appareil telle que :
 - tuyaux d'eau ou de gaz chargés d'impuretés, manque de pression, inadaptation ou modification de la nature et/ou des caractéristiques des fluides (eau, gaz, électricité),
 - tuyaux de chauffage en matière synthétique et sans ajout d'un inhibiteur,
 - usage anormal ou abusif, erreur de manipulation par l'utilisateur, manque d'entretien, entartrage, négligence, heurt, chute, manque de protection

10 Service après-vente

- en cours de transport, surcharge, etc.,
- gel, force majeure, etc.,
- intervention d'une main-d'oeuvre non compétente,
- électrolyse,
- utilisation de pièces non d'origine.

La visite du service après-vente se fera uniquement sur demande. Est débitrice de la facture éventuelle, la personne qui a demandé l'intervention, sauf accord préalable et écrit d'un tiers pour que la facture lui soit adressée.

En cas de litige, la Justice de Paix du 2ème Canton de Bruxelles, le Tribunal de Première Instance ou de Commerce et, le cas échéant, la Cour d'Appel de Bruxelles, sont seuls compétents.

10 Service après-vente

Nettoyé et bien réglé, votre appareil consommera moins et durera plus longtemps. Un entretien annuel de l'appareil et des conduits par un professionnel qualifié est indispensable au bon fonctionnement de l'installation. Il permet d'allonger la durée de vie de l'appareil, de réduire sa consommation d'énergie et ses rejets polluants.

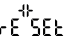


- Sur le site www.bulex.be
- Votre bureau Bulex service après-vente régional.

Annexe

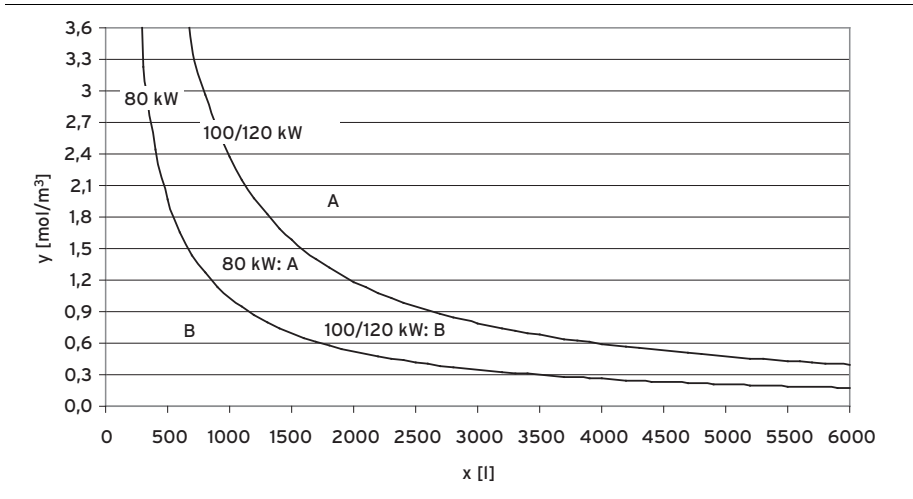
A Identification et élimination des dérangements

Problème	Cause possible	Action corrective
Pas d'eau chaude, chauffage qui ne monte pas en température ; l'appareil ne se met pas en marche	Robinet d'arrêt du gaz du bâtiment fermé	Ouvrir le robinet d'arrêt du gaz du bâtiment
	Alimentation électrique du bâtiment coupée	Activer l'alimentation électrique du bâtiment
	Touche Marche/arrêt de l'appareil en position Arrêt	Mettre la touche Marche/arrêt de l'appareil en position Marche
	La température de départ réglée pour le chauffage est trop basse, le réglage « arrêt du chauffage » a été sélectionné et/ou la température réglée pour l'eau chaude est trop basse	Régler la température de départ de chauffage et/ou la température de l'eau chaude sur la valeur souhaitée
	Pression de remplissage de l'installation de chauffage insuffisante	Ajouter de l'eau dans l'installation de chauffage
	Présence d'air dans l'installation de chauffage	Purger les radiateurs En cas de problème récurrent : s'adresser à un installateur spécialisé
	Problème d'allumage	Appuyer sur la touche de réinitialisation En cas de problème récurrent : s'adresser à un installateur spécialisé
Mode eau chaude opérationnel ; chauffage qui ne se met pas en marche	Pas de demande de chaleur du régulateur	Vérifier le programme horaire du régulateur et le rectifier si nécessaire Vérifier la température ambiante et rectifier la température ambiante de consigne si nécessaire (« notice d'emploi du régulateur »)
	La température réglée pour le départ de chauffage est trop basse ou le réglage « arrêt du chauffage » a été sélectionné	Régler la température de départ de chauffage sur la valeur souhaitée
	Présence d'air dans l'installation de chauffage	Purger les radiateurs En cas de problème récurrent : s'adresser à un installateur spécialisé

Annexe

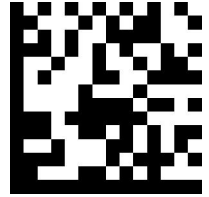
Problème	Cause possible	Action corrective
Pas d'eau chaude, chauffage qui fonctionne correctement	La température réglée pour l'eau chaude sanitaire est trop basse ou le réglage « arrêt de l'eau chaude » a été sélectionné	Régler la température de l'eau chaude sur la valeur souhaitée
Traces d'eau sous l'appareil ou à côté	Conduite d'évacuation des condensats obstruée	Vérifier la conduite d'évacuation des condensats et la nettoyer si nécessaire
	Fuite au niveau de l'installation ou de l'appareil	Fermer l'arrivée d'eau froide de l'appareil, faire appel à un installateur spécialisé
L'écran indique 	Défaut	Appuyer sur la touche de réinitialisation (Reset) et patienter cinq secondes. Si le défaut ne disparaît pas, s'adresser à un installateur spécialisé
L'écran indique  et l'affichage de pression clignote	Manque d'eau dans l'installation	Faire un appoint d'eau traitée En cas de problème récurrent : s'adresser à un installateur spécialisé
Affichage de pression qui clignote	Pression excessive dans l'installation	Purger un radiateur En cas de problème récurrent : s'adresser à un installateur spécialisé
L'écran indique  et l'affichage de pression clignote	Message d'erreur	S'adresser à un installateur spécialisé

B Traitement de l'eau en fonction de la dureté et du volume de l'installation



x Volume de l'installation [l]
 y Dureté de l'eau [mol/m³]

A Traitement de l'eau nécessaire
 B Traitement de l'eau pas nécessaire



0020151739_01 - 24.06.2014

BULEX

Chaussée de Mons, 1425
Bergensesteenweg, 1425
1070 Bruxelles - Brussel

Tél./ Tel. : 02 555 13 13
Fax : 02 555 13 14

www.bulex.be
Sous réserve de modifications techniques.



Bulex®

Toujours à vos côtés